



ECODÉTERGENT

STORM

Super dégraissant des surfaces alimentaires. Prêt à l'emploi

Permet le dégraissage et le nettoyage du matériel de cuisson, des fours, des hottes et micro-ondes en respectant les précautions mentionnées ci-dessous.

Adhère aux parois pour une meilleure efficacité. Peu moussant.
Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Eteindre l'équipement.
Pulvériser le produit pur de préférence sur surface tiède.
Attendre quelques minutes puis essuyer avec une éponge humide.
Rincer à l'eau claire.

Conditionnements

carton de 12 pulvérisateurs de 750ML.

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide incolore
- ▶ pH > 12
- ▶ Densité : 1,12 - 1,14

Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas utiliser en association avec des produits acides.
Ne pas utiliser sur aluminium et métaux légers.
Ne pas appliquer sur une surfaces trop chaudes (75-80°C).
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Irritation cutanée, Catégorie 1A.
Irritation oculaire, Catégorie 1.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-06-2023 Ind. 3 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.

